





## Déclaration commune des organisations SNES(FSU), CGT Educ'action, et SUD Education sur le projet de loi concernant l'orientation

Monsieur le Ministre,

Tous les personnels ont été destinataires du courrier que vous venez de leur adresser pour annoncer les grands axes de la loi sur la refondation de l'Ecole. Nos collègues, conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO vont la lire avec une profonde amertume. En effet, la profession s'est toujours engagée de manière très volontariste pour permettre à tous les jeunes de poursuivre leurs études le plus possible et pour développer le niveau de qualification de toute la jeunesse. Mais force est de constater que le projet de loi ne le reconnaît pas.

En effet, l'article 23 qui est consacré à l'orientation supprime l'alinéa portant sur l'accompagnement réalisé par les conseillers d'orientation-psychologues dans l'élaboration des projets scolaires et professionnels des élèves. Ceci ne peut être interprété que comme la négation du besoin d'une professionnalité spécifique pour aider les élèves à préciser et réaliser leur projet. Le terme de personnels d'orientation, auquel il est fait allusion correspond t-il encore au corps des conseillers d'orientation-psychologues et Directeurs de CIO ?

On peut en douter à la lecture de l'annexe qui traduit les motivations fondamentales de la loi. Les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO ont totalement disparu de l'énumération des membres de la communauté éducative qui comprend pourtant les associations, les entreprises et toutes les catégories de personnels.

Ils sont par ailleurs totalement absents du tableau consacré à la programmation des emplois, envisagée pour les 5 ans à venir. Il dit clairement le peu d'investissement que le MEN est prêt à consentir pour le développement de ce corps, déjà terriblement affecté par le non remplacement de 5 départs en retraite sur 6!

Quel déni de notre travail quand on sait le temps que nous consacrons au travail personnalisé auprès de tous les élèves en lien avec les équipes éducatives, tout particulièrement pour les jeunes en situation de handicap. Quel décalage avec les attentes des enseignants qui nous sollicitent au quotidien face aux difficultés des élèves!

Manifestement le choix a été fait de se passer des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO. La refondation de l'Ecole se fera sans eux voire contre eux. Sans aucun

moyen supplémentaire, avec des missions de plus en plus transparentes sur le papier alors qu'elles sont bien réelles et bien lourdes sur le terrain, vous avez fait le choix, Monsieur le Ministre de décrocher les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO de l'Education Nationale! Quel sera le bénéfice de cette éviction pour les élèves, les familles, les équipes d'établissement?

Mais Il faut peut être en chercher les raisons ailleurs. Dans un projet de loi de décentralisation qui prévoit de supprimer le réseau public des CIO en le transférant, avec ses missions aux régions et de mettre les personnels sous une double tutelle alors que tout le monde sait que ceci sera ingérable et qu'il s'agit de la préfiguration d'un transfert annoncé!

On ne nous fera pas croire que l'amélioration de l'orientation scolaire imposait la suppression du service public d'orientation de l'Education Nationale.

Nos organisations prennent acte, Monsieur le Ministre, de votre proposition de les recevoir le 19 décembre et vous demandent instamment de maintenir le réseau des CIO dans l'Education Nationale, de préserver le statut et les missions spécifiques des conseillers d'orientation psychologues et des directeurs de CIO, et d'abandonner les projets de décentralisation des CIO et des personnels.